

Dénomination sociale : CHETAIL DISTRIBUTION

RCS Montpellier : 382 534 451

Siège Social : 21 Rue Maguelone 34250 PALAVAS Tel 06 20 83 91 73

Ets Secondaire : 8 Rue de la porte jaune 92210 Saint Cloud

Tél : 01 46 02 50 73 - 0879 33 25 68

TVA : FR 51382534451

Toute transaction avec la société CHETAIL DISTRIBUTION implique automatiquement de la part de l'acheteur la connaissance et l'acceptation de nos conditions de vente ci-dessous, nonobstant toute stipulation contraire figurant a ses propres conditions générales d'achat.

#### I. ENREGISTREMENT DES COMMANDES

- Notre clientèle est priée de nous communiquer toutes les informations nécessaires à l'identification technique du produit désiré.

- Nos documentations sont communiquées à titre indicatif, elles sont établies en fonction d'informations données par nos fournisseurs. En cas d'erreur ou d'omission, notre responsabilité ne pourra être engagée.

#### II. ACCEPTATION DES COMMANDES

- Les commandes n'engagent notre société que lorsqu'elles ont été acceptées et confirmées par écrit (fax, courrier électronique).

- Les marchandises commandées et livrées conformément à la commande ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une reprise.

#### III. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison prévus dans nos confirmations de commandes ne sont données qu'à titre indicatif, les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

#### IV. EXPEDITIONS

- Les frais d'expéditions sont à la charge du client. En cas de retard, d'avaries etc. le destinataire devra immédiatement formuler des réserves écrites auprès du transporteur.

- Pour toute réclamation concernant une non-conformité à la commande, à l'exclusion de tout litige dû au transport, il y a lieu de nous en informer par écrit dans les 48 heures suivant la livraison.

#### V. PRIX

Nos prix sont nets hors TVA sans remises ni ristournes.

#### VI. MAJORATION

Pour toutes pièces reconnues défectueuses ou non conformes par nos fournisseurs, lors du retour de la vieille matière rendue en échange, une majoration sera appliquée selon le tableau ci-après en Euros hors TVA :

	Bloc non conforme ou cassé	Culasse non conforme ou palier manquant	Carter manquant ou cassé / Faisceau injection manquant	Arbre à cames manquant/cassé	Pompe d'injection non conforme - boîte de vitesses fissurée
DIESEL	600 €	300 €	90 €	150 €	120€

ESSENCE            300 €            300 €            70 €            80 €            120€

NB : valable sur Véhicules Légers et Véhicules utilitaires Légers uniquement. Tarif de majoration spécifique pour toute autre application : Poids Lourds, Agricole, industrielle.

Attention ! Un moteur NON VIDANGE entraînera une surfacturation de 150 € HT. Ce montant correspond à la facturation de nos transporteurs pour le nettoyage

#### VII. CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement se fera au comptant soit en contre remboursement via le transporteur, par chèque bancaire, soit par carte bancaire ou virement Paypal, soit par virement bancaire.

#### VIII. PORT

Toutes nos expéditions, sans exception, sont faites en port forfaitaire pour la France, à la charge du client. Le retour des pièces usagées dans le cadre de l'échange standard se font gratuitement\* en France, par enlèvement et par transporteur référencé par nos fournisseurs (\*retour turbo/compresseur clim à votre charge).

#### IX. DEPOT DE GARANTIE

Tous nos produits échange standard et leurs emballages donnent lieu à un dépôt de garantie. Ces dépôts de garantie seront remboursés sur les bases de la facturation d'origine à restitution du matériel. Après un délai de un mois, le matériel non retourné sera acquis à notre société sans débours

#### X. CONDITIONS DE GARANTIE

Nos fournisseurs garantissent les produits destinés uniquement pour des véhicules automobiles à compter de la date de notre facture (sont exclus de la garantie l'usage industriel, l'usage pour la compétition, l'usage pour les ambulances ou tout autre véhicule ayant subi une transformation spécifique par rapport aux normes constructeurs et l'usage du carburant GPL. Les produits devront être monté par un professionnel patenté.

- 24 mois (ou 60000 km) pièces et main d'œuvre pour un moteur échange standard (sauf stipulation contraire sur la facture : 12 mois pièces et MO), 12 mois pièces et main d'œuvre pour une culasse échange standard ou neuve (sauf stipulation contraire sur facture).

- 12 mois pièces pour une boîte de vitesses (pour une boîte automatique il est obligatoire de faire détartre le radiateur par un professionnel), un démarreur ou un alternateur échange standard (sauf stipulation contraire au recto de la facture).

Changement obligatoire de pièces pour les moteurs : radiateur d'eau / durites de refroidissement / pompe à eau si non fournie / thermostat / calorstat / thermo contact / filtres / courroies (pour un compresseur de climatisation, obligation de changer le déshydrateur).

Contrôles obligatoires de pièces : Ventilateurs / bocal de dégazage / collecteurs adm et éch / turbo / échangeur d'air / système d'injection.

- 24 mois pièces pour une pompe d'injection échange standard (sauf stipulation contraire au recto de la facture).

- 24 mois pièces pour un turbo échange standard (sauf stipulation contraire au recto de la facture).

- 12 mois pièces pour un compresseur de climatisation échange standard (sauf stipulation contraire au recto de la facture).

- 3 mois pièces pour un bloc embiellé échange standard.

- 12 mois pièces pour un moteur d'occasion (sauf stipulation contraire au recto de la facture). Pour un moteur d'occasion, seul le bloc moteur et la culasse est garanti - pas de garantie sur les accessoires (pompe d'injection, turbo.), kilométrage relevé au compteur non garanti indiqué sur facture.

Toute autre produit non mentionné ci-dessus est garanti 6 mois pièce uniquement.

En aucun cas ces garanties ne pourront être prolongées. En tout état de cause, la garantie légale s'applique. Si un problème se présente à vous, nous demandons avant toute intervention de vous mettre en rapport avec notre société qui vous aiguillera sur le réseau après vente de notre fournisseur. Attention : s'il vous est demandé une épreuve de la culasse, aucun surfaçage ne sera toléré sous peine d'un refus de garantie.

La garantie ne peut s'appliquer que si le produit n'a subi aucune modification et a été monté par un technicien automobile patenté (qualification climatisation pour un compresseur de climatisation, filtre, détenteur) suivant les

normes et les préconisations constructeurs. En outre, le véhicule devra avoir été utilisé dans des conditions normales par l'utilisateur.

Seront exclus de la garantie : Les fluides (huile/liquide de refroidissement/recharge de climatisation). Les frais d'immobilisation du véhicule et des personnes. Les frais de location et (ou) de transport d'un autre véhicule. Les frais de dépannage ou remorquage.

MO : main d'œuvre au taux moyen horaire national de la profession = 35 EUR HT maximum.

NB : les produits sont garantis géographiquement en France métropolitaine.

#### **XI. CLAUSES DE RESERVE**

Conformément aux dispositions de la loi du 12 Mai 1980, nous nous réservons la propriété des marchandises ou de l'équivalent des objets vendus jusqu'à complet paiement du prix en principal, intérêts, frais et accessoires, les délais d'encaissement inclus en cas de règlement par chèques ou effets de commerce. Le transfert de la garde s'opère dès la livraison des marchandises, nous dégageant de toute responsabilité civile, le transfert des risques s'opère de plein droit dès la livraison de nos produits. La restitution des marchandises dont nous nous sommes réservés la propriété s'opérera de plein droit sans aucune formalité judiciaire. A défaut, il suffira d'une simple ordonnance de référé de Tribunal de Commerce du lieu de stockage des marchandises. Une expertise aux fins de constater l'état des marchandises et leur valeur en l'état pourra être ordonnée par ladite décision.

#### **XII. CONTESTATION**

- Election de domicile : L'élection de domicile est faite par la société vendeuse à son siège social de Palavas , France.

- Attribution de juridiction : En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions précitées, le tribunal de commerce de Montpellier sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de règlement accepté, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité des défendeurs. Aucune dérogation et aucune novation ne sera faite à cette clause attributive de juridiction.